



DOCUMENT DE REFERENCE EXERCICE 2003

**Le document de référence est formé du Rapport annuel 2003,
du Rapport social 2003 et du présent cahier.**

AMF | AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 3 mai 2004, conformément au règlement COB n° 98-01.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance pour l'étude et l'exploitation des procédés Georges CLAUDE au capital de 1 088 138 876 euros. Siège social: 75 quai d'Orsay, 75321 Paris Cedex 07. R.C.S. Paris 552 096 281.

SOMMAIRE

	pages
1 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	3
1.1 Responsable du document de référence	3
1.2 Attestation du Responsable du document de référence	3
1.3 Responsables du contrôle des comptes	3
1.4 Politique d'information	5
2 Renseignements concernant l'opération Non applicable	
3 Renseignements de caractère général concernant L'Air Liquide S.A. et son capital	6
3.1. Renseignements de caractère général concernant L'Air Liquide	6
3.1.0. Dénomination et siège social	6
3.1.1. Forme juridique	6
3.1.2. Législation applicable à L'Air Liquide S.A	6
3.1.3. Dates de constitution et d'expiration	6
3.1.4. Objet social	6
3.1.5. Registre du Commerce et des Sociétés	7
3.1.6. Consultation des documents juridiques	7
3.1.7. Exercice social	7
3.1.8. Répartition statutaire des bénéfices	7
3.1.9. Assemblées générales	8
3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital	9
3.2.0. Modification du capital social et des droits sociaux	9
3.2.1. Capital social	9
3.2.2. Acquisition par la Société de ses propres actions	10
3.2.3. Annulation d'actions et réduction de capital suite au rachat par la Société de ses propres actions	10
3.2.4. Capital autorisé mais non émis, engagements d'autorisation de capital	10
3.2.5. Titres non représentatifs du capital	11
3.2.6. Autres titres donnant accès au capital	11
3.2.7. Tableau d'évolution du capital	12
3.3. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	13
3.3.1. Actionnariat de L'Air Liquide S.A. au 31 décembre 2003	13
3.3.2. Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années	13
3.3.3. Personnes physiques ou morales exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société	14
3.4. Marché des titres de la Société	14
3.4.1. Place de cotation	14
3.4.2. Autres titres cotés des filiales consolidées de L'Air Liquide S.A.	14
3.4.3. Données boursières	14
3.5. Dividendes	15
4 Renseignements concernant l'activité du groupe Air Liquide	16
4.1. Présentation des activités principales du Groupe	16
4.1.0. Historique et organigramme	16

4.1.1. Principales activités	20	
4.1.2. Données chiffrées sur les trois derniers exercices	20	
4.1.3. Ventilation du chiffre d'affaires au cours des trois derniers exercices par activité et zone géographique	20	
4.1.4. Principaux établissements	20	
4.2. Dépendance éventuelle de L'Air Liquide à l'égard de brevets et de licences, de contrats d'approvisionnement industriels, commerciaux, ou financiers, ou de procédés nouveaux fabrication	20	de
4.3. Effectifs	20	
4.4. Politique d'investissements	20	
4.4.0. Recherche et Innovation	20	
4.4.1. Investissements principaux	20	
4.5. Risques de l'émetteur	21	
4.5.1. Risques de marché	21	
4.5.2. Risques juridiques	21	
4.5.3. Risques industriels et environnementaux	21	
4.5.4. Assurances	21	
5 Patrimoine - Situation Financière – Résultats	22	
5.1. Comptes consolidés	22	
5.2. Bilan, Compte de résultat et Annexes de L'Air Liquide S.A.	22	
5.3. Honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau	22	
6 Le gouvernement d'entreprise	23	
6.1. Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	23	
6.1.0. Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance	23	
6.1.1. Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	23	
6.1.2. Rapport du Président du Conseil de Surveillance	23	
6.1.3. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne	23	
6.2. Intérêts des dirigeants dans le capital de L'Air liquide SA et de son Groupe	23	
6.2.0. Rémunérations des mandataires sociaux	23	
6.2.1. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	23	
6.2.2. Informations sur les opérations conclues entre la Société et ses dirigeants	24	
6.3. Mention des schémas d'intéressement et de participation	24	
6.3.1. Contrats d'intéressement et de participation	24	
6.3.2. Attribution et exercice des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	24	non
7 Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir	25	
7.1. Projet d'acquisition des actifs de Messer Griesheim en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis	25	
7.2. Chiffre d'affaires consolidé du 1 ^{er} trimestre 2004	25	
7.3. Perspectives d'avenir	29	

1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Benoît POTIER
Président du Directoire
L'AIR LIQUIDE S.A.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

"A notre connaissance les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de L'Air Liquide S.A. et de son Groupe ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée".

Paris, le 30 avril 2004

Le Président du Directoire

Benoît POTIER

1.3 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires :

Société RSM SALUSTRO-REYDEL,
représentée par M. Jean-Pierre CROUZET
8, avenue Delcassé – 75378 PARIS CEDEX 08

Nommé le 14 mai 1998, mandat expirant à l'Assemblée générale du 12 mai 2004 statuant sur les comptes de l'exercice 2003

Société ERNST & YOUNG AUDIT
représentée par M. Jean-Claude LOMBERGET
Tour Ernst & Young
92037 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Nommé le 14 mai 1998, mandat expirant à l'Assemblée générale du 12 mai 2004 statuant sur les comptes de l'exercice 2003

Commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur Yves CANAC
2, rue d'Artois
75008 PARIS

Nommé le 14 mai 1998, mandat expirant à l'Assemblée générale du 12 mai 2004 statuant sur les comptes de l'exercice 2003

Monsieur Dominique THOUVENIN
Domicilié chez ERNST & YOUNG Audit
Tour Ernst & Young
92037 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Nommé le 14 mai 1998, mandat expirant à l'Assemblée générale du 12 mai 2004 statuant sur les comptes de l'exercice 2003

Attestation des commissaires aux comptes

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société L'Air Liquide et en application du règlement COB n°98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Directoire. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Cette dernière démarche a été appliquée notamment aux données trimestrielles qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité. Ce document de référence ne comporte pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 2002 et 2003 arrêtés par le Directoire, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, qui s'appliquent pour la première fois à l'exercice clos le 31 décembre 2003, nous portons à votre connaissance les éléments suivants, qui sans la remettre en cause, contribuent à l'opinion exprimée ci-dessus portant sur les comptes pris dans leur ensemble :

- Au titre des comptes annuels :

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre Société sont évalués selon les modalités présentées dans la note A.2 de l'annexe aux états financiers. Nous avons procédé à l'appréciation des éléments pris en considération pour les estimations de la valeur d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions pour dépréciation. Ces appréciations n'appellent pas de remarque particulière de notre part.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et méthodes comptables suivies par votre Société et décrites dans l'annexe aux comptes annuels, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et les informations fournies. Nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Au titre des comptes consolidés :

Les immobilisations incorporelles et les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les principes décrits dans la note de l'annexe aux comptes consolidés relative aux méthodes d'évaluation. Nous avons revu les modalités de réalisation de ces tests et les hypothèses retenues pour les effectuer.

Nous avons examiné les modalités de constitution des provisions pour risques et charges figurant au bilan consolidé pour 615 millions d'euros, en particulier l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques. Nous nous sommes assurés que ces provisions sont conformes aux règles et méthodes comptables en vigueur, notamment pour ce qui concerne l'application du règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Nous avons revu les hypothèses et modalités de calcul relatives à l'évaluation des engagements en matière de retraite et autres avantages relatifs aux salariés.

Les principes et méthodes de consolidation suivis par votre Société sont décrits dans l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation de ceux-ci, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies. Nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris, le 30 avril 2004

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

RSM SALUSTRO REYDEL

Jean-Claude LOMBERGET

Jean-Pierre CROUZET

A l'occasion de l'Assemblée générale du 12 mai 2004, le Conseil de Surveillance propose le renouvellement du mandat de la société Ernst & Young Audit. En application des dispositions de la Loi sur la Sécurité Financière du 1^{er} août 2003, afin de respecter les dispositions relatives à la rotation du membre associé signataire des comptes, Monsieur Dominique Thouvenin remplacerait Monsieur Jean-Claude Lomberget dans cette fonction.

Le Conseil de Surveillance propose aussi la nomination de la société Mazars & Guérard, appartenant à Mazars, organisation internationale indépendante d'audit et de commissariat aux comptes, en remplacement de la société RSM Salustro Reydel.

Ces deux sociétés n'ont pas vérifié, au cours des deux derniers exercices, des opérations d'apports ou de fusion de la Société ou des sociétés qu'elle contrôle.

La société Ernst & Young Audit appartient au réseau international Ernst & Young, dont le montant des honoraires perçus, au titre des prestations fournies au Groupe qui ne sont pas directement liées à la mission de commissaire aux comptes, s'élève à 1,1 million d'euros pour l'année 2003.

Le Conseil de Surveillance propose par ailleurs la nomination de Madame Valérie Quint et de Monsieur Patrick de Cambourg comme commissaires aux comptes suppléants.

1.4 **POLITIQUE D'INFORMATION**

Responsable de la communication financière et de l'information :
Madame Dominique MAIRE, Directeur de la Communication
téléphone : 01 40 62 53 56

Outils d'information des actionnaires : Rapport annuel 2003 pages 24 à 26.

3 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'AIR LIQUIDE S.A. ET SON CAPITAL

3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'AIR LIQUIDE

3.1.0. Dénomination et siège social

L'AIR LIQUIDE, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance pour l'Etude et l'Exploitation des Procédés Georges Claude,
Siège Social : 75, quai d'Orsay, PARIS (7ème)

3.1.1. Forme juridique

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français régie par le Code de commerce.

3.1.2. Législation applicable à L'Air Liquide S.A.

Législation française.

3.1.3. Dates de constitution et d'expiration

La Société a été créée le 8 novembre 1902, et sa durée est fixée jusqu'au 17 février 2028.

3.1.4. Objet Social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

1. L'étude, l'exploitation, la vente des brevets ou inventions de MM. Georges et Eugène Claude, relatifs à la liquéfaction des gaz, à la production industrielle du froid, de l'air liquide et de l'oxygène, à leurs applications ou utilisations,
2. La production industrielle du froid, de l'air liquide, leurs applications ou utilisations, la production et la liquéfaction des gaz, notamment de l'oxygène, de l'azote, de l'hélium et de l'hydrogène, leurs applications ou utilisations sous toutes formes, à l'état pur, en mélanges et en combinaisons, sans distinction d'état ni de provenance, dans tous domaines d'applications de leurs propriétés physiques, thermodynamiques, chimiques, thermochimiques et biologiques, et notamment dans les domaines de la propulsion, de la mer, de la santé, de l'agroalimentaire et de la pollution,
3. L'achat, la fabrication, la vente, l'utilisation de tous produits se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ainsi que tous sous-produits résultant de leur fabrication ou de leur emploi, de toutes machines ou appareils servant à les utiliser ou à les appliquer, et, plus particulièrement, l'achat, la fabrication, la vente, l'utilisation de tous produits, métaux ou alliages, dérivant ou résultant d'une utilisation de l'oxygène, de l'azote et de l'hydrogène à l'état pur, mélangé ou combiné, notamment de tous produits oxygénés ou azotés,
4. L'étude, l'acquisition, l'exploitation directe ou indirecte ou la vente de tous brevets, inventions ou procédés ayant trait aux mêmes objets,
5. L'exploitation, par voie directe ou par voie de constitution de société, de tout ce qui se rattache, directement ou indirectement, au but de la société ou est susceptible de contribuer au développement de son industrie,
6. La prestation de tous services ou la fourniture de tous produits susceptibles de développer sa clientèle dans le domaine de l'industrie ou de la santé.

La Société peut demander ou acquérir toutes concessions, faire toutes constructions, acquérir ou prendre en location toutes carrières, mines et tous immeubles et reprendre toutes exploitations se rattachant à son

objet, céder ces concessions, les affermer, fusionner ou s'allier avec d'autres sociétés par voie d'acquisition de titres ou droits sociaux, d'avances ou de telle manière qu'il appartiendra. Elle peut entreprendre ces opérations soit seule, soit en participation.

Enfin, plus généralement, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières, mobilières, financières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

3.1.5. Registre du Commerce et des Sociétés

552 096 281 R.C.S.PARIS
code APE : 244A

3.1.6. Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

3.1.7. Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3.1.8. Répartition statutaire des bénéfices (article 42 des statuts)

Les produits nets de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société y compris tous amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé la somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties et cinq pour cent des sommes provenant de primes sur actions émises en numéraire et figurant à un compte "primes d'émission" sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée générale peut affecter telle portion dudit bénéfice distribuable qu'elle avisera à la constitution de fonds de prévoyance et de réserves générales ou spéciales, sous quelque dénomination que ce soit ou même simplement comme report à nouveau.

Le solde constitue une masse qui est destinée à la répartition du second dividende et de la somme prévisionnellement nécessaire pour attribuer aux actions nominatives remplissant les conditions ci-après la majoration de 10 %.

A compter du 1er Janvier 1996, les actions inscrites au 31 Décembre de chaque année sous la forme nominative depuis au moins deux ans, et qui le resteront jusqu'à la date de mise en paiement du dividende, donneront le droit à leurs titulaires de percevoir un dividende par action majoré de 10 %, arrondi si nécessaire au centime inférieur, par rapport au dividende par action distribué au titre des autres actions, pour autant que ce dernier soit au moins égal au dividende par action distribué l'année précédente au titre de ces mêmes actions.

Au cas où, à compter du 1er Janvier 1996, le Directoire, sur autorisation de l'Assemblée générale, déciderait, après autorisation du Conseil de surveillance, d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes, les actions inscrites sous la forme nominative depuis au moins deux ans à la date de début des opérations d'attribution donneront droit à leurs titulaires à une attribution d'actions majorée de 10 % par rapport à celle effectuée au bénéfice des autres actions et selon les mêmes modalités.

Les majorations définies dans chacun des deux alinéas précédents pourront être modifiées ou supprimées par simple décision de l'Assemblée générale extraordinaire selon les modalités que celle-ci déterminera.

En application de la loi, le nombre de titres éligibles à ces majorations ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 pour cent du capital de la Société.

Lorsque l'Assemblée générale décide la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, la résolution doit indiquer expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

3.1.9. Assemblées générales

Modes de convocation (articles 30 et 31 des statuts)

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles, et ne soient pas privées du droit de vote.

Conformément à la loi et aux statuts, peuvent seuls assister, voter par correspondance ou se faire représenter à l'Assemblée générale les actionnaires propriétaires d'actions nominatives inscrites en compte cinq jours au moins avant le jour fixé pour la réunion. Les propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister, voter par correspondance ou se faire représenter à l'Assemblée doivent également, cinq jours avant la date fixée pour la réunion, justifier de l'inscription en compte de leurs actions auprès d'un intermédiaire et de l'indisponibilité de celles-ci jusqu'à la date de l'Assemblée.

Toutefois, le Directoire aura toujours, s'il le juge convenable, la faculté d'abrèger ces délais. Il aura aussi la faculté d'autoriser l'envoi par télétransmission à la société des formules de procuration et de vote par correspondance dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée se réunit de droit chaque année dans le courant du premier semestre, et, en outre, extraordinairement toutes les fois que le Directoire ou le Conseil de Surveillance en reconnaissent l'utilité.

Les réunions ont lieu au siège social ou à tout autre endroit désigné par l'auteur de la convocation.

L'Assemblée générale est convoquée et délibère dans les conditions fixées par la loi, chaque actionnaire ayant autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ayant droit au vote, sans autre limitation que celle pouvant résulter de la législation en vigueur.

Conditions d'exercice du droit de vote (article 32 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions indivises est exercé par l'usufruitier tant en Assemblée générale extraordinaire qu'en Assemblée générale ordinaire. Il n'existe pas de droit de vote double.

Seuils statutaires (article 15 des statuts)

Tout détenteur, direct ou indirect, agissant seul ou de concert, d'une fraction de capital ou des droits de vote de la société est tenu d'informer la société dans le délai de quinze jours, à compter de la date de négociation, et ce indépendamment de la date du transfert effectif de la propriété des titres, chaque fois qu'un seuil correspondant à 1 % du capital ou des droits de vote est franchi dans l'un ou l'autre sens, y compris au-delà du seuil de 5 %.

En cas de non-respect de cette obligation complémentaire d'information, un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction de capital ou des droits de vote de la Société au moins égale à 1 % pourront demander que les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée soient privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. La demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée générale.

Identification des actionnaires (article 15 des statuts)

La Société peut faire usage à tout moment des dispositions légales et réglementaires en vigueur permettant l'identification de ses actionnaires ainsi que du nombre de titres détenus par chacun d'eux.

3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

3.2.0. Modification du capital social et des droits sociaux (article 8 des statuts)

Augmentation du capital social

Le capital social peut être augmenté, en une ou plusieurs fois, soit par voie d'apports en nature ou en numéraire, soit par incorporation de réserves, de primes ou de bénéfices, soit par conversion d'obligations en actions, ou échange d'obligations contre des actions, soit par compensation de créances liquides ou exigibles sur la Société ou par tout autre moyen prévu par la loi en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire prise dans les conditions fixées par les statuts. Toutefois, si l'augmentation de capital est réalisée par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, la décision est prise aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées générales ordinaires.

L'Assemblée générale déterminera les modalités de l'opération d'augmentation de capital ; elle pourra également déléguer au Directoire, sans préjudice des pouvoirs du Conseil de Surveillance fixés par les statuts, les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, en une ou plusieurs fois, ladite augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

En cas d'émission de nouvelles actions payables en numéraire, et sauf décision contraire de l'Assemblée générale extraordinaire délibérant dans les conditions prévues par la loi, les propriétaires d'actions antérieurement créées, ayant effectué les versements appelés, auront, eux ou leurs cessionnaires, un droit de préférence à la souscription des actions nouvelles, dans la proportion du montant nominal des actions qu'ils possèdent. Ce droit de préférence sera porté à la connaissance des intéressés, conformément à la loi.

Un règlement arrêté par le Directoire, après autorisation du Conseil de Surveillance fixera les conditions, les délais et les formes dans lesquels le bénéfice des dispositions qui précèdent pourra être réclamé.

Réduction du capital social

Le capital social pourra aussi être réduit par décision de l'Assemblée générale sur proposition du Directoire ou du Conseil de Surveillance, dans les conditions prévues par la loi, soit par remboursement ou rachat en Bourse d'actions, soit par échange des actions anciennes contre des actions nouvelles d'un nombre équivalent ou moindre, ayant ou non le même nominal, avec ou sans soulte à payer ou à recevoir. L'Assemblée générale pourra toujours obliger les actionnaires à céder ou à acheter des actions anciennes pour permettre l'échange d'actions anciennes contre des nouvelles, avec ou sans soulte à payer ou à recevoir, alors même que la réduction décidée ne serait pas consécutive à des pertes.

3.2.1. Capital social

Le capital social a été porté le 27 février 2004 à 1 088 138 876 euros, divisé en 98 921 716 actions au nominal de 11 euros, toutes de même catégorie.

3.2.2. Acquisition par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale mixte du 15 mai 2003 a autorisé, pour une période de dix-huit mois, le Directoire, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à faire acheter par la Société ses propres actions en vue de :

- soit l'annulation des actions à des fins d'optimisation de ses fonds propres et du résultat net par action,
- soit l'achat et la vente en fonction des situations du marché,

- soit l'attribution d'options d'achat d'actions à ses salariés ou à ceux de ses filiales, conformément aux dispositions de la dixième résolution de l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2002,
- soit la vente de quelque manière que ce soit ou la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations financières ou d'acquisition.

L'Assemblée a fixé le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social, soit 9 982 120 actions, le prix maximum d'achat à 200 euros par action et le prix minimum de vente à 130 euros par action.

Ce programme de rachat d'actions a fait l'objet d'une note d'information sur laquelle la Commission des opérations de bourse a apposé le visa n° 03-165 en date du 17 mars 2003.

3.2.3. Annulation d'actions et réduction du capital suite au rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale mixte du 15 mai 2003 a autorisé le Directoire à annuler, sur sa seule décision, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société, par période de vingt-quatre mois, les actions acquises dans la cadre de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale mixte du 15 mai 2003 et celles acquises dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées générales mixtes du 30 avril 2002 et du 3 mai 2001 et à réduire le capital à due concurrence.

Cette autorisation est donnée pour une période de vingt-quatre mois à compter du jour de l'Assemblée.

3.2.4. Capital autorisé mais non émis, engagements d'autorisation de capital

Le Conseil d'Administration a reçu de l'Assemblée générale mixte du 12 mai 1999 l'autorisation pour cinq ans d'augmenter le capital en une ou plusieurs fois d'un montant maximum de deux milliards d'euros, primes comprises :

- soit par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes,
- soit par souscription en numéraire, réservée par préférence aux propriétaires des actions anciennes, ou aux cessionnaires de leurs droits, les autorisations correspondantes portant exclusivement sur des actions.

L'Assemblée générale mixte du 30 avril 2002 a constaté la continuité de cette autorisation donnée au Conseil d'Administration au profit du Directoire.

Cette autorisation a été utilisée à concurrence de 93 639 029 euros à l'occasion d'une opération d'attribution d'actions gratuites décidée le 4 mai 2000, réalisée le 15 juin 2000 pour 91 159 838 euros et le 19 juillet 2000 pour 2 479 191 euros correspondant à l'attribution majorée de 10% en application des statuts.

Elle a aussi été utilisée à concurrence de 122 859 539 euros à l'occasion d'une opération d'attribution d'actions gratuites décidée le 30 avril 2002, réalisée le 17 juin 2002 pour 122 859 539 euros et le 15 juillet 2002 pour 2 969 461 euros correspondant à l'attribution majorée de 10% en application des statuts.

Par ailleurs, l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2002, a autorisé, pour trente-huit mois, le Directoire à consentir, sous réserve de l'autorisation du Conseil de Surveillance, au bénéfice de membres du personnel et/ou de dirigeants et le Conseil de Surveillance à consentir au bénéfice de membres du Directoire des options donnant droit, dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ou des options donnant droit à l'achat d'actions de L'Air Liquide acquises par la Société, le nombre total des options ainsi consenties ne pouvant donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 3 % du capital de la Société au jour de l'attribution des options par le Directoire ou le Conseil de Surveillance.

Le prix de souscription ou d'achat des actions ne sera pas inférieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option sera consentie, arrondie à l'euro inférieur.

L'Assemblée générale mixte du 30 avril 2002 a également autorisé le Directoire, pour cinq ans, d'augmenter, sous réserve de l'autorisation du Conseil de Surveillance, le capital social, en une ou plusieurs opérations, d'un montant maximum de 150 millions d'euros, primes comprises, par émission d'actions au nominal de 11 euros destinées à être souscrites, dans le cadre des articles L 443-1 et suivants du Code du

travail relatifs aux plans d'Epargne Entreprise et de l'article L 225-138 du Code de commerce, par les salariés de la société et de certaines de ses filiales, au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, ces salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté, le nombre des actions nouvelles à émettre ne devant pas dépasser 1.000.000.

Le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne.

Cette autorisation n'a pas été utilisée.

3.2.5. Titres non représentatifs du capital

L'Assemblée générale mixte du 4 mai 2000 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de cinq ans, à procéder en une ou plusieurs fois, aux époques et conditions qu'il jugera convenables, à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant maximum de quatre milliards d'euros.

L'Assemblée générale mixte du 30 avril 2002 a constaté la continuité de cette autorisation donnée au Conseil d'Administration au profit du Directoire.

A ce jour, le Groupe a procédé à l'émission de 3 emprunts obligataires pour un total de 800 millions d'euros : 200 millions d'euros en 2001, 300 millions d'euros en 2002 et 300 millions d'euros en 2003.

3.2.6. Autres titres donnant accès au capital

Obligations convertibles

Le Conseil d'Administration a reçu de l'Assemblée générale mixte du 12 mai 1999 l'autorisation pour cinq ans de procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, d'obligations convertibles en actions pour un montant maximum de un milliard cinq cent millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription pour les actionnaires. Cette autorisation n'a pas été utilisée à ce jour.

L'Assemblée générale mixte du 30 avril 2002 a constaté la continuité de cette autorisation donnée au Conseil d'Administration au profit du Directoire.

Cette autorisation n'a pas été utilisée.

Options de souscription d'actions

Rapport annuel 2003 : pages 94 et 95.

3.2.7. Tableau d'évolution du capital

montants en euros, excepté le 20 janvier 1999 (en francs)

Date de l'émission	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions cumulé	Augmentation de capital	Primes d'émission et réserves	Montant du capital
20-janv-99	Levée d'options de souscription d'actions	34 557	82 930 998	2 418 990 F	16 561 870 F	5 805 169 860 F

12-mai-99	Conversion du capital en euros (nominal 11 €)		82 930 998		-27 248 538	912 240 978
28-juin-99	Annulation de 500 000 actions acquises	-500 000	82 430 998	-5 500 000	-63 311 513	906 740 978
29-févr-00	Levée d'options de souscription d'actions	437 171	82 868 169	4 808 881	30 292 847	911 549 859
04-mai-00	Levée d'options de souscription d'actions	4 419	82 872 588	48 609	227 878	911 598 468
04-mai-00	Attribution d'actions gratuites (1 pour 10)	8 287 258	91 159 846	91 159 838	-91 159 838	1 002 758 306
19-juil-00	Attribution d'actions gratuites (1 pour 10) Prime de fidélité	225 381	91 385 227	2 479 191	-2 479 191	1 005 237 497
01-mars-01	Levée d'options de souscription d'actions	58 341	91 443 568	641 751	3 722 286	1 005 879 248
01-mars-01	Annulation de 575 529 actions acquises	-575 529	90 868 039	-6 330 819	-69 943 267	999 548 429
04-avr-01	Annulation de 424 471 actions acquises	-424 471	90 443 568	-4 669 181	-51 235 439	994 879 248
29-dec-01	Augmentation de capital réservée aux salariés	300 823	90 744 391	3 309 053	36 700 406	998 188 301
18-janv-02	Levée d'options de souscription d'actions	82 502	90 826 893	907 522	5 392 170	999 095 823
25-fév-02	Annulation de 1 500 000 actions acquises	-1 500 000	89 326 893	-16 500 000	-208 682 216	982 595 823
30-avr-02	Levée d'options de souscription d'actions	25 499	89 352 392	280 489	1 589 828	982 876 312
30-avr-02	Attribution d'actions gratuites (1 pour 8)	11 169 049	100 521 441	122 859 539	-122 859 539	1 105 735 851
15-juil-02	Attribution d'actions gratuites (1 pour 8) Prime de fidélité	269 951	100 791 392	2 969 461	-2 969 461	1 108 705 312
10-janv-03	Levée d'options de souscription d'actions	27 049	100 818 441	297 539	1 615 735	1 109 002 851
25-févr-03	Levée d'options de souscription d'actions	2 768	100 821 209	30 448	157 084	1 109 033 299

Date de l'émission	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions cumulé	Augmentation de capital	Primes d'émission et réserves	Montant du capital
25-fev-03	Annulation de 1 000 000 actions acquises	-1 000 000	99 821 209	-11 000 000	-123 464 901	1 098 033 299
15-mai-03	Fusion avec COFIGAZ	1 868	99 823 077	20 548	110 949	1 098 053 847
26-janv-04	Levée d'options de souscription d'actions	98 639	99 921 716	1 085 029	5 633 424	1 099 138 876

27-fev-04	Annulation de 1 000 000 actions acquises	-1 000 000	98 921 716	- 11 000 000	- 118 723 907	1 088 138 876
-----------	--	------------	------------	--------------	---------------	---------------

Depuis 1996, chaque opération d'attribution d'actions gratuites entraîne deux augmentations de capital :

La première correspond aux actions nouvelles attribuées à l'ensemble des actions existantes. Elle est réalisée le jour de la décision prise par le Directoire, autorisé par le Conseil de Surveillance, de procéder à l'opération.

La seconde correspond aux actions nouvelles attribuées au titre de la prime de fidélité aux seules actions inscrites sous forme nominative depuis plus de deux ans sans interruption. Elle est réalisée le jour de la constatation par le Président de la réalisation définitive de l'opération.

Sous réserve de l'approbation des comptes par l'Assemblée générale du 12 mai 2004, le Directoire, avec l'accord du Conseil de Surveillance, a décidé de procéder, à la date du 14 juin 2004, à une distribution d'actions gratuites à raison d'1 action gratuite pour 10 actions existantes, jouissance le 1^{er} janvier 2004.

3.3 REPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

3.3.1. Actionnariat de L'Air Liquide S.A. au 31 décembre 2003

Il n'existe pas de droits de vote double et le pourcentage des droits de vote est très voisin du pourcentage du capital détenu. L'écart dépend seulement du nombre des actions détenues en propre par la Société directement ou indirectement qui n'ont pas le droit de vote.

Le nombre de droits de vote au 31 décembre 2003 était de 97 970 805, égal au nombre des actions constituant le capital, soit 99 912 917 actions, déduction faite des actions détenues par la Société, directement (1 915 171) et indirectement (26 941).

Le nombre d'actionnaires était de 350 000 environ. A la connaissance de la Société, il n'existait pas de pacte d'actionnaires ou d'action de concert et aucun actionnaire ne détenait 5 % ou plus du capital ou des droits de vote. Les actionnaires connus de la Société et détenant plus de 1 % du capital étaient au nombre de 2. Ils détenaient ensemble 3,6 % du capital social et 3,6 % des droits de vote. Il s'agit de la Caisse des Dépôts et Consignations (2,5% du capital) et de CNP Assurances (1,1%).

Le pourcentage du capital détenu par les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire était de 0,08 %.

Le pourcentage du capital détenu par le personnel directement ou par l'intermédiaire d'organismes de placement spécialisés était de 0,9 %.

Les principaux actionnaires au nominatif pur ne font l'objet d'aucun nantissement.

3.3.2. Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Situation au 31 décembre	2001	2002	2003
Actionnaires individuels	41,7 %	39,9 %	40,5 %
Institutionnels français	20,7 %	21,3 %	22,6 %
Institutionnels étrangers	34,9 %	37,1 %	35,0 %
Actions détenues en propre (direct et indirect)	2,7 %	1,7 %	1,9 %

Au cours de l'année 2003, la part détenue par les investisseurs institutionnels étrangers a sensiblement baissé au profit des investisseurs institutionnels français et des actionnaires individuels.

3.3.3. Personnes physiques ou morales exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société

Néant.

3.4 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE

3.4.1. Place de cotation

L'action de L'Air Liquide est uniquement cotée à Paris sur le premier Marché sous le code ISIN FR0000120073 et elle est éligible au Service de Règlement Différé.

3.4.2. Autres titres cotés des filiales consolidées de L'Air Liquide S.A.

Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient : cotée à Paris sous le code ISIN FR0000031171.

Séchilienne-Sidec : cotée à Paris sous le ISIN FR0000060402.

3.4.3. Données boursières

Historique des cours de bourse sur les 18 derniers mois (en euros)

Mois	Nombre de titres échangés durant le mois	Dernier cours du mois	Plus haut cours du mois	Plus bas cours du mois
oct-02	11 450 827	129,40	146,80	120,20
nov-02	8 598 334	135,10	138,10	123,80
déc-02	7 100 225	125,70	136,90	120,60
janv-03	9 090 137	116,70	132,40	105,00
févr-03	9 358 444	119,10	120,80	110,10
mars-03	10 283 509	121,50	131,80	108,00
avr-03	9 427 621	135,70	138,30	121,60
mai-03	11 650 855	129,80	137,70	121,90
juin-03	10 159 541	129,10	134,80	127,20
juil-03	8 374 299	138,90	139,90	126,50
août-03	8 393 934	130,80	138,90	130,00
sept-03	9 854 064	121,30	137,20	120,20
oct-03	8 779 642	127,50	131,20	119,40
nov-03	8 137 510	134,00	136,00	127,80
déc-03	7 351 678	140,00	140,90	132,50
janv-04	8 401 861	134,70	141,90	131,00
févr-04	6 322 024	142,60	145,10	133,60
mars-04	7 725 143	138,50	145,50	134,20

Cours de bourse et volume des transactions

* (à fin mars)

Exercice	moyennes quotidiennes		cours le plus haut de l'année (ajusté)	cours le plus bas de l'année (ajusté)	dernier cours de l'année
	en nombre de titres	en capitaux (milliers d'euros)			
1999	198 262	28 944	137,94	103,84	134,30
2000	227 598	32 807	144,65	104,40	141,24
2001	335 843	52 570	157,33	115,64	139,91
2002	421 246	62 170	160,00	111,60	125,70
2003	429 685	55 075	140,90	105,00	140,00
2004 *	350 766	48 446	145,50	131,00	138,50

3.5 DIVIDENDES

en euros

Exercice	Mise en paiement	Dividende net (1)	Avoir fiscal	Revenu global	Nombre d'actions	Distribution
1999	11/05/2000	2,6	1,3	3,9	82 862 583	215 442 716
		dividende majoré (2)				
		0,26	0,13	0,39	24 087 590	6 262 773
						221 705 489
2000	10/05/2001	3	1,5	4,5	91 429 644	274 288 932
		dividende majoré (2)				
		0,3	0,15	0,45	24 944 295	7 483 289
						281 772 221
2001	7/05/2002	3,2	1,6	4,8	90 821 483	290 628 746
		dividende majoré (2)				
		0,32	0,16	0,48	23 315 671	7 461 015
						298 089 761
2002	21/05/2003	3,2	1,6	4,8	100 818 441	322 619 011
		dividende majoré (2)				
		0,32	0,16	0,48	24 489 228	7 836 553
						330 455 564
2003 (3)	18/05/2004	3,2	1,6	4,8	99 912 917	319 721 335
		dividende majoré (2)				
		0,32	0,16	0,48	24 266 063	7 765 140
						327 486 475

(1) Dividende ordinaire versé à toutes les actions.

(2) Dividende majoré versé aux seules actions inscrites au nominatif depuis 2 exercices complets sans interruption.

(3) Proposé à l'Assemblée Générale du 12 mai 2004.

Le dividende de l'exercice 2003 représente 45 % du résultat net du Groupe. Au cours des dix dernières années, la distribution a représenté 40,6 % du résultat en moyenne.

4 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DU GROUPE AIR LIQUIDE

4.1 PRESENTATION DES ACTIVITES PRINCIPALES DU GROUPE

4.1.0. Historique et organigramme du Groupe

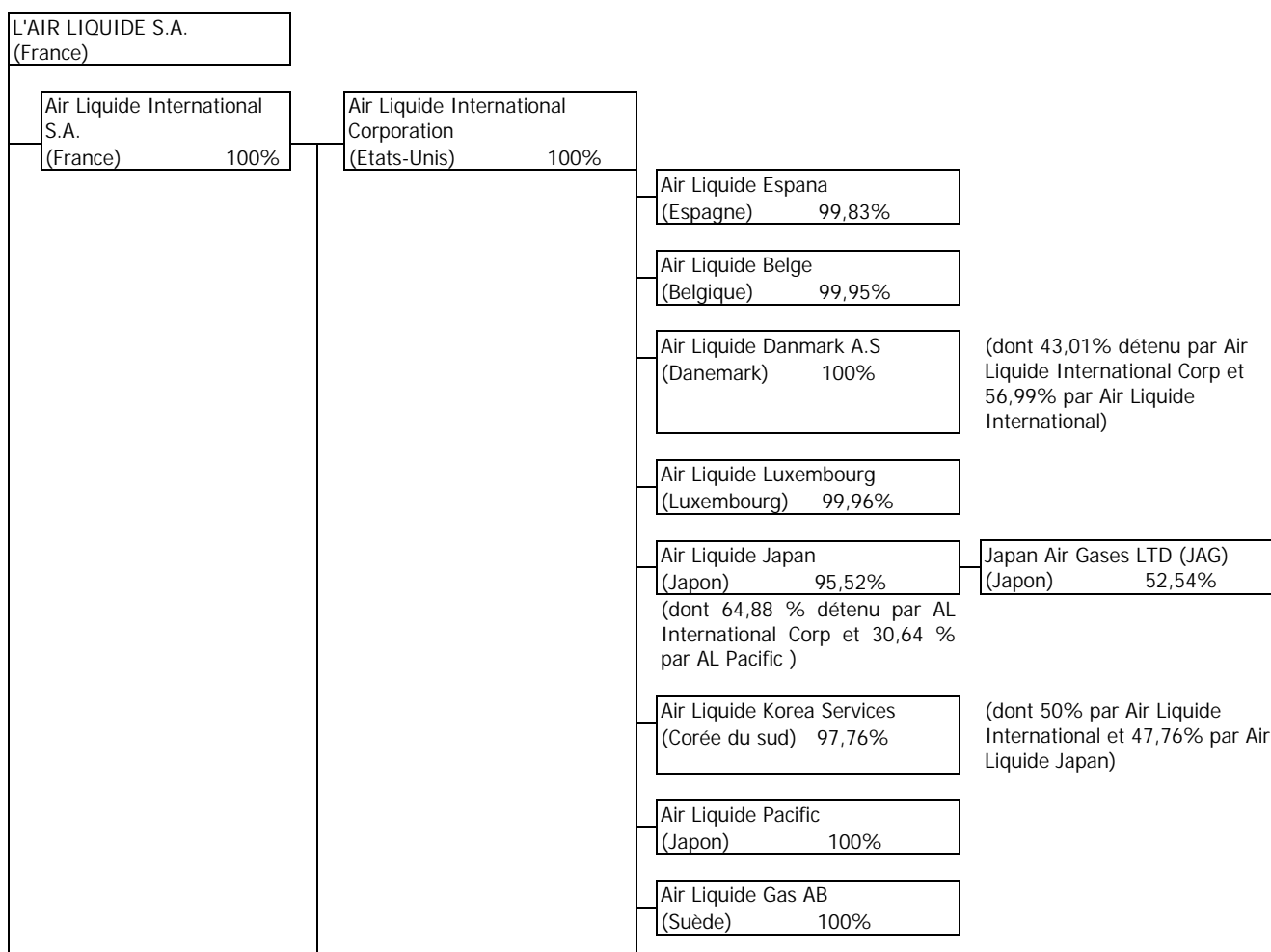
Fondée en 1902 pour exploiter les brevets et inventions de Georges Claude, la société L'Air Liquide, dont les premières implantations à l'étranger remontent à 1906, constitue actuellement, avec l'ensemble de ses filiales et participations, le premier groupe mondial dans le domaine des gaz industriels, de leurs applications, des équipements et techniques connexes.

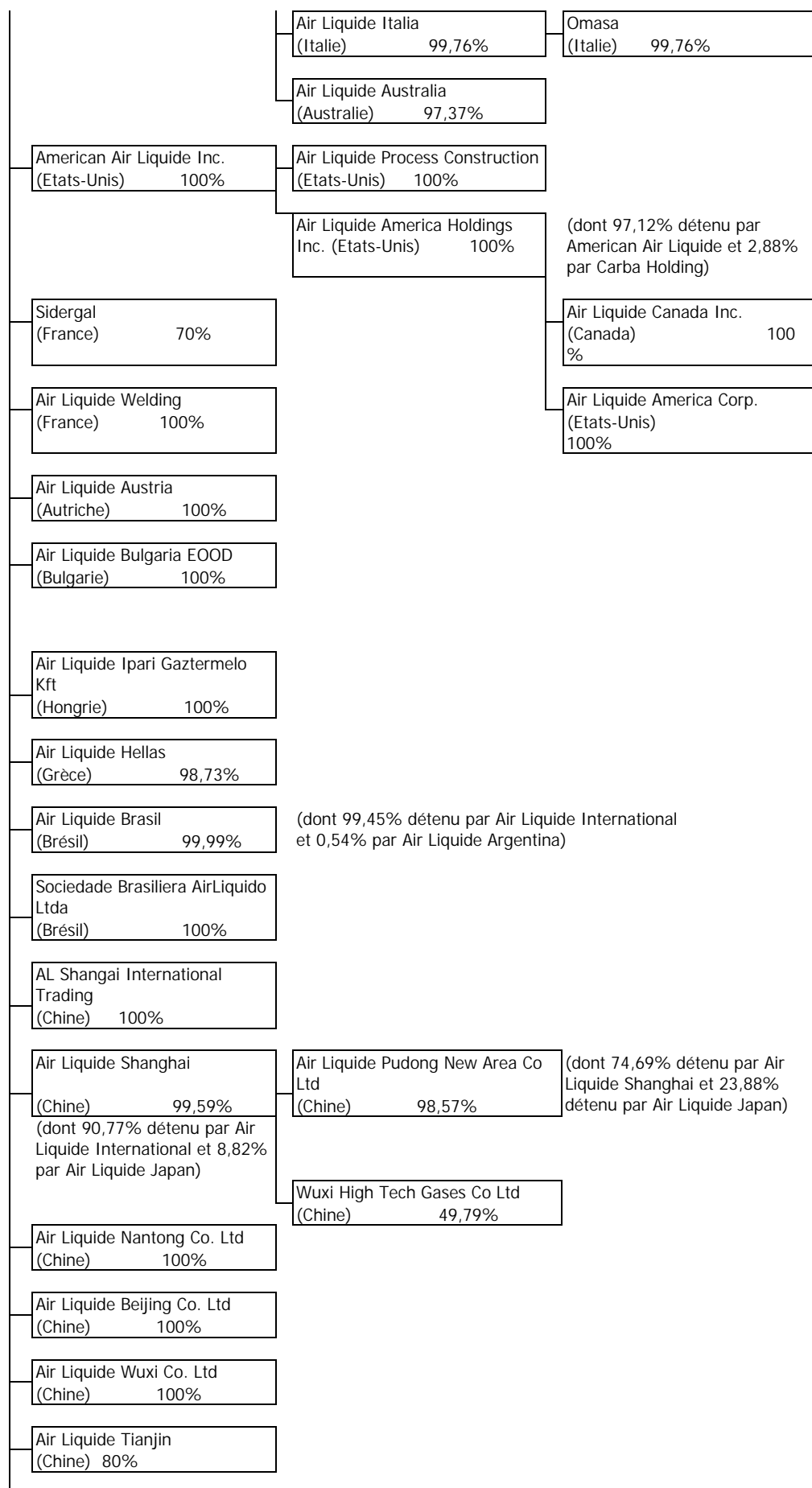
Le groupe Air Liquide est présent dans plus de 65 pays et emploie environ 31900 personnes. Son implantation mondiale est bien équilibrée par zone géographique, la France représentant 24% du chiffre d'affaires, l'Europe hors France 31%, l'Amérique 26%, l'Asie Pacifique 17% et l'Afrique 2%.

La société L'Air Liquide dispose de la propriété intellectuelle des résultats des centres de recherche du Groupe situés en France, aux Etats-Unis et au Japon. Elle met à la disposition de ses filiales ses brevets et son savoir-faire par des contrats de redevance brevets et d'assistance technique. Ces contrats ont été conclus aux conditions normales du marché, conformément aux règles OCDE sur les prix de transfert. Les filiales du Groupe utilisent les marques Air Liquide dans le cadre d'accords sur l'utilisation du nom et des marques.

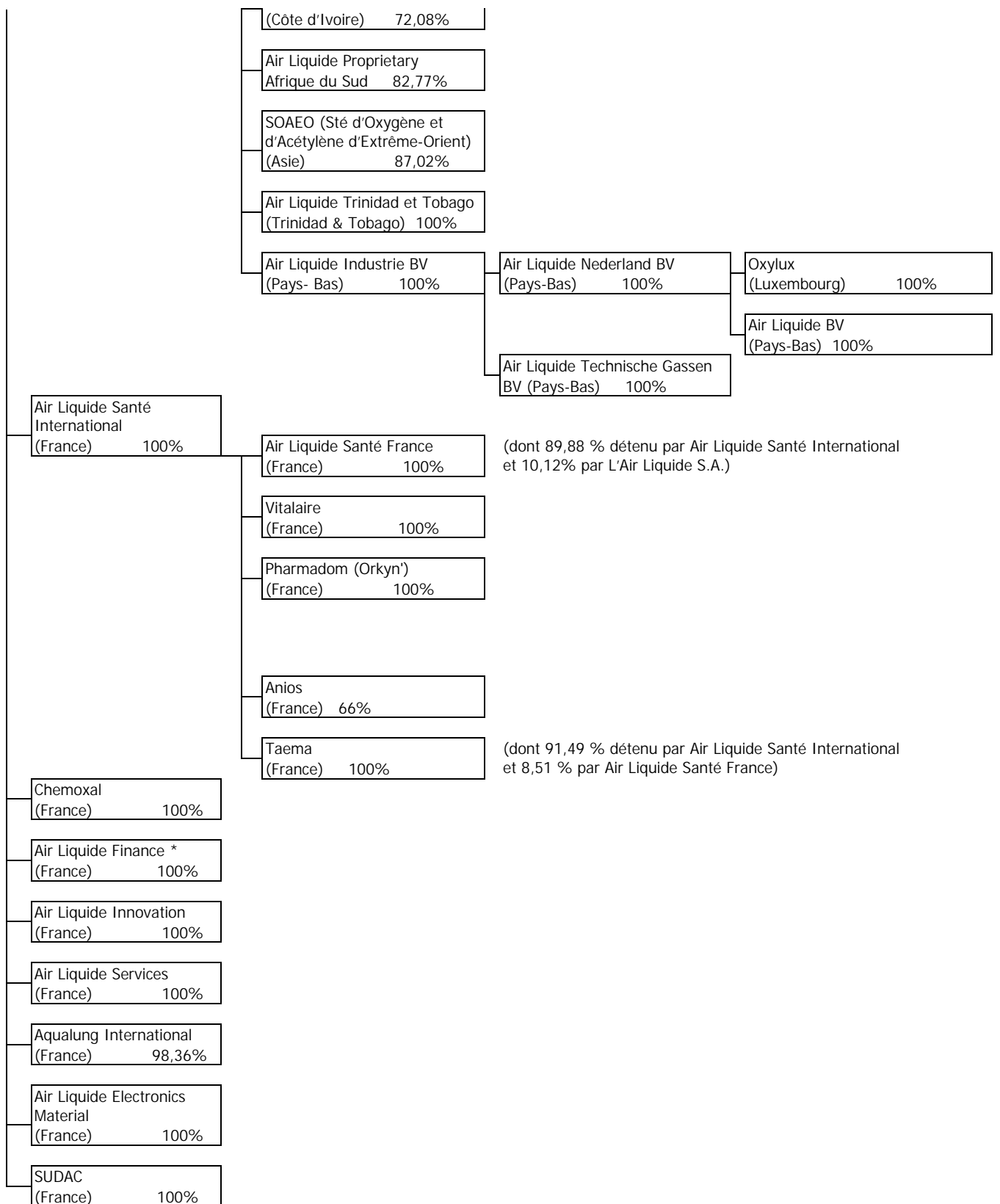
Organigramme des principales filiales dans les activités gaz industriels et médicaux, consolidées par intégration globale :

% = pourcentage d'intérêts





Air Liquide Hangzhou (Chine) 62,03%		
AL Asia Pte (Singapour) 100%		
Air Liquide Far Eastern (Taiwan) 63,56%	(dont 32,83% détenu par Air Liquide International et 30,73% par Air Liquide Japan)	
Air Liquide Polska (Pologne) 100%		
Air Liquide Katowice SP (Pologne) 79,24%		
Air Liquide Chile SA (Chili) 100%		
Air Liquide Uruguay (Uruguay) 93,70%		
Sociedad Argentina de Aire Liquido S.A. (Argentine) 99,89%		
Air Liquide Argentina (Argentine) 100%		
Air Liquide India Holding (Inde) 100%		
Carba Holding (Suisse) 100%	Carbagas (Suisse) 70%	(dont 40% détenu par Carba Holding et 30% par Air Liquide International)
Polargas (Finlande) 99,88%		
Air Liquide Industries Belgium (Belgique) 100%	Air Liquide GmbH (Allemagne) 100%	(dont 70,41% détenu par Air Liquide Industries Belgium et 29,59% par Air Liquide International)
Sociedade Portuguesa do Ar Liquido (Portugal) 99,95%		(dont 74% détenu par Air Liquide International, 25,93% par L'Air Liquide SA et 0,02% par Air Liquide Santé International)
Air Liquide Misr (Egypte) 87,89%		
Air Liquide El Soukhna (Egypte) 90%		
Air Liquide Alexandria (Egypte) 100%		
Air Liquide Maroc (Maroc) 74,8%		
Air Liquide Tunisie (Tunisie) 59,15%		
Société Ivoirienne d'Oxygène et d'Acétylène		



* Véhicule de financement du groupe Air Liquide

La liste des sociétés consolidées, leur activité principale, et les pourcentages d'intérêts détenus par le Groupe sont donnés dans le Rapport annuel 2003 en pages 123 à 128.

NB : Seules les participations directes majoritaires ont été représentées dans l'organigramme ci-dessus. Les pourcentages d'intérêts mentionnés correspondent à des participations directes et indirectes

4.1.1. Principales activités

Rapport annuel 2003 : pages 30 à 51 et 78 à 81.

Les principaux concurrents d'Air Liquide dans le domaine des gaz industriels sont le groupe anglais BOC, puis les groupes américains Praxair et Air Products, le groupe allemand Linde et deux groupes de taille plus réduite : Messer Griesheim (Allemagne) et Nippon Sanso (Japon). En janvier 2004, Air Liquide a annoncé le projet d'acquisition des actifs de Messer Griesheim en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

4.1.2. Données chiffrées sur les trois derniers exercices

Rapport annuel 2003 : pages 74 et 103 à 109.

4.1.3. Ventilation du chiffre d'affaires au cours des trois derniers exercices par activité et zone géographique

Rapport annuel 2003 : pages 79 à 81 et 110 à 112.

4.1.4 Principaux établissements

La majorité des gaz industriels et médicaux est produite à proximité des clients et les équipes sont localisées dans des établissements à effectif réduit. Seuls deux établissements en Région Parisienne où sont basées les équipes du siège social et de l'ingénierie atteignent un effectif de 500 personnes.

4.2 **DEPENDANCE EVENTUELLE A L'EGARD DE BREVETS ET DE LICENCES, DE CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT INDUSTRIELS, COMMERCIAUX, OU FINANCIERS, OU DE PROCÉDES NOUVEAUX DE FABRICATION.**

A ce jour, l'activité globale du groupe Air Liquide n'est pas dépendante de brevets de tiers, pas plus que de contrats d'approvisionnements, industriels, commerciaux ou financiers, ou de procédés nouveaux de fabrication.

Il n'existe pas de concentration du risque clients pour le Groupe en raison du nombre important d'entreprises servies (plus d'un million de clients dans le monde), de leur grande diversité relevant de multiples secteurs, et de leur large dispersion géographique.

4.3 **EFFECTIFS**

Rapport annuel 2003 : pages 60 à 65 et 145.

L'Air Liquide S.A. établit un bilan social soumis à l'approbation du Comité Central d'Entreprise. Il est adressé à tout membre du personnel qui en fait la demande et est mis à la disposition des actionnaires dans les mêmes conditions que les autres documents et renseignements auxquels ils ont droit.

4.4 **POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS**

4.4.0. Recherche et innovation

Rapport annuel 2003 : pages 66 à 71, 104 et 145.

4.4.1. Investissements principaux

Rapport annuel 2003 : page 82 et 83.

En janvier 2004, le Groupe a annoncé un projet d'acquisition des actifs de la société Messer Griesheim en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Ce projet est présenté dans le Rapport annuel, pages 76 et 77.

4.5 RISQUES DE L'EMETTEUR

4.5.1. Risques de marché

Rapport annuel 2003 : pages 84 à 90.

4.5.2. Risques juridiques

Le Groupe n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter ou d'avoir affecté substantiellement dans un passé récent son patrimoine, sa situation financière, son activité ou ses résultats.

4.5.3. Risques industriels et environnementaux

Rapport annuel 2003 : pages 52 à 59, 136, 137 et 146 à 148.

4.5.4. Assurances

Rapport annuel 2003 : page 91.

5 - PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTATS

5.1 COMPTES CONSOLIDES

Rapport annuel 2003 : pages 99 à 130.

5.2 BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXES DE L'AIR LIQUIDE S.A.

Rapport social 2003

5.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RESEAU

Rapport annuel 2003 : page 95.

6 - LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

6.1.0. Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance

Rapport annuel 2003 : pages 16, 17, 20 et 21.

A l'occasion de l'Assemblée générale du 12 mai 2004, le Conseil de Surveillance propose la nomination de Monsieur Rolf Krebs et le renouvellement de Monsieur Edouard de Royere comme membres du Conseil de Surveillance. Monsieur Rolf Krebs apportera au Groupe sa grande expérience des métiers de la Santé en Allemagne et dans le monde.

Monsieur Edouard de Royere continuera à apporter son expérience et sa connaissance approfondie de la Société et des relations avec ses actionnaires.

Ces propositions s'inscrivent dans la volonté du Conseil de Surveillance de choisir des membres pour leur compétence, leur intégrité, leur indépendance d'esprit et leur détermination à prendre en compte les intérêts de tous les actionnaires tout en recherchant la diversité de cultures et d'expériences dans des domaines importants pour le Groupe.

Sur la base des critères qu'il a retenus pour le guider dans l'appréciation de l'indépendance de ses membres, le Conseil de Surveillance a considéré Monsieur Rolf Krebs comme étant indépendant et Monsieur Edouard de Royere, en tant qu'ancien dirigeant de la Société, comme n'étant pas indépendant.

Messieurs Michel Bon et Pierre-Gilles de Gennes, membres du Conseil de Surveillance, ne demandent pas le renouvellement de leurs mandats qui viennent à expiration avec la présente Assemblée.

Il en résulte, si les nominations de Messieurs Rolf Krebs et Edouard de Royere sont approuvées, qu'à l'issue de l'Assemblée Générale du 12 mai 2004, le Conseil de Surveillance comprendra 10 membres dont 8 indépendants.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour 4 ans.

6.1.1. Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

Rapport annuel 2003 : pages 12 à 15 et 132 à 135.

6.1.2. Rapport du Président du Conseil de Surveillance

Le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société est en pages 130 à 139 du Rapport annuel 2003.

6.1.3 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne

Rapport annuel 2003 : page 140.

6.2 INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'AIR LIQUIDE S.A. ET DE SON GROUPE

6.2.0. Rémunérations des mandataires sociaux

Rapport annuel 2003 : pages 96 et 97.

6.2.1. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

Rapport annuel 2003 : page 97.
Rapport social 2003 : page 31.

6.2.2. Informations sur les opérations conclues entre la Société et ses dirigeants

Conventions réglementées conclues pendant l'exercice 2003
Rapport social 2003 : page 21.

Conventions réglementées conclues depuis le début de l'exercice 2004

Depuis le début de l'année 2004, la Société a conclu les conventions suivantes, relatives au projet d'acquisition des activités de Messer Griesheim en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, et qui feront l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes en 2005 :

- Autorisation du Directoire, par le Conseil de Surveillance, à donner au nom de L'Air Liquide S.A. toute sûreté pour garantir les obligations d'Air Liquide International dans le cadre du contrat d'acquisition des activités de Messer Griesheim en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, dans l'hypothèse où l'acquisition de ces activités soient effectuées par Air Liquide International.
Les membres du Directoire de L'Air Liquide S.A. étant administrateurs d'Air Liquide International, cette transaction rentre dans le champ des conventions réglementées.
- Mise en place avec BNP Paribas d'une ligne de crédit d'1,5 milliard d'euros permettant le financement de l'opération d'acquisition des activités de Messer Griesheim en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.
Messieurs Alain Joly, Président du Conseil de Surveillance, et Lindsay Owen-Jones, Vice-Président du Conseil de Surveillance étant administrateurs de BNP Paribas, cette opération rentre dans le champ des conventions réglementées.
- En cas de rachat des activités de Messer Griesheim en Allemagne et au Royaume-Uni par le biais d'un portage à travers un établissement financier, le Conseil de Surveillance a autorisé le Directoire à donner au nom de L'Air Liquide S.A. une garantie à première demande garantissant tous les engagements d'Air Liquide International dans le cadre de ce portage.
Les membres du Directoire de L'Air Liquide S.A. étant administrateurs d'Air Liquide International, cette transaction rentre dans le champ des conventions réglementées.
- Autorisations données par le Conseil de Surveillance au Directoire pour conclure cette opération de portage avec BNP Paribas et ses filiales directes ou indirectes.
Messieurs Alain Joly, Président du Conseil de Surveillance, et Lindsay Owen-Jones, Vice-Président du Conseil de Surveillance étant administrateurs de BNP Paribas, cette opération rentre dans le champ des conventions réglementées.

6.3 MENTION DES SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

6.3.1. Contrats d'intéressement et de participation

Le montant de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise a été déterminé selon les modalités de l'accord conclu le 13 juin 2000. La participation globale comprend la participation légale et un intéressement calculé pour une partie d'après les résultats de l'entreprise et pour une autre partie d'après les performances de l'unité de travail.

Rapport social 2003 : page 54.

6.3.2. Attribution et exercice des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés non mandataires sociaux

Rapport annuel 2003 : page 95.

7 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1 PROJET D'ACQUISITION DES ACTIFS DE MESSER GRIESHEIM EN ALLEMAGNE, AU ROYAUME-UNI ET AUX ETATS-UNIS

Le 20 janvier 2004, le Groupe a annoncé un projet d'acquisition des actifs de la société Messer Griesheim en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

Le 15 mars 2004, le Groupe a annoncé l'autorisation de la Commission Européenne pour l'acquisition des activités de Messer Griesheim en Allemagne et au Royaume-Uni, sous réserve d'un certain nombre de désinvestissements.

Le détail de ce projet est présenté dans le Rapport annuel, pages 76 et 77.

Le 30 avril 2004, le Groupe a annoncé l'autorisation de la Federal Trade Commission aux Etats-Unis pour l'acquisition des activités de gaz industriels de Messer Griesheim en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, conduisant le Groupe à décider un certain nombre de cessions aux Etats-Unis pour satisfaire au droit de la concurrence. Ces cessions correspondent à 18% des activités acquises aux Etats-Unis.

Le Groupe est ainsi totalement exonéré des pénalités prévues en cas de retard dans l'obtention des autorisations des autorités de la concurrence.

7.2 CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE DU 1^{er} TRIMESTRE 2004

Communiqué de presse du 28 avril 2004

Le chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} trimestre 2004 s'élève à 2 186 millions d'euros, soit +3,6% par rapport au 1^{er} trimestre 2003 incluant des effets de change et de gaz naturel négatifs. Hors ces effets, le Groupe affiche une croissance de +9,2%, intégrant un effet de périmètre de +0,6%. Sur ces mêmes bases, les ventes Gaz et Services progressent de +7,8%.

1. GAZ ET SERVICES

Sur le 1^{er} trimestre, le chiffre d'affaires Gaz et Services s'élève à 1 895 millions d'euros, en hausse de +7,8%, en excluant les effets de change et de variation du prix du gaz naturel. Les signes de reprise constatés en fin d'année 2003 se sont donc confirmés et le 1^{er} trimestre marque une accélération.

Analyse par zone géographique

Chiffre d'affaires (millions d'€)	1 ^{er} trimestre 2004	Variation T1 (hors change, gaz naturel)
Asie-Pacifique	348,6	+14,0%
Amériques	520,4	+8,3%
Europe (hors France)	589,6	+8,2%
France	401,5	+1,6%
Afrique	35,0	+5,2%
Gaz et Services	1 895,1	+7,8%

- Asie-Pacifique

La progression constatée en fin d'année s'est poursuivie tout au long du 1^{er} trimestre (+14,0% hors change et gaz naturel). Cette performance est principalement liée à la très bonne progression de l'activité Electronique. Le Japon connaît un regain d'activité et enregistre une croissance à deux chiffres. La Corée bénéficie de la montée en puissance des nouveaux contrats hydrogène et la Chine d'une très forte demande.

Au total, l'Asie représente environ 20% du chiffre d'affaires et 1/3 de la croissance sur le 1^{er} trimestre.

- Amériques

Les Amériques (+8,3% hors change et gaz naturel) bénéficient d'une conjoncture économique porteuse. Toutes les activités enregistrent une croissance supérieure à +5%. Les volumes de gaz liquides progressent de manière significative sur l'ensemble de nos marchés, dans un environnement de prix stable. La Grande Industrie confirme le redémarrage avec de bons volumes en gaz de l'air et en hydrogène. Les Etats-Unis et l'Amérique Latine enregistrent les meilleures performances.

- Europe (hors France)

La bonne progression en Europe (+8,2% hors change et gaz naturel) est tirée par la montée en puissance des nouveaux contrats hydrogène, qui va se poursuivre sur l'année. En 18 mois, les volumes d'hydrogène ont doublé. La Santé retrouve un bon niveau de croissance dans tous ses métiers, avec le développement des produits et services d'hygiène, notamment en Italie et en Allemagne. L'activité Clients Industriels progresse plus fortement que la production industrielle.

- France

Le chiffre d'affaires en France croît de +1,6%, hors gaz naturel, dans un environnement sans signe net de reprise. Par activité, la Santé enregistre les meilleures performances avec une croissance à deux chiffres des soins à domicile. L'Electronique connaît un effet de base défavorable, compte tenu de fortes facturations d'équipements au début de l'année 2003. Les ventes aux Clients Industriels sont en légère progression.

Analyse par activité

Chiffre d'affaires (millions d'€)	1 ^{er} trimestre 2004	Variation T1 (hors change, gaz naturel)
Clients Industriels	837,6	+ 4,5%
Grande Industrie	540,4	+ 11,6%
Electronique	209,3	+ 11,3%
Santé	307,8	+ 7,5%
Gaz et Services	1 895,1	+ 7,8%

- Clients Industriels

Cette activité enregistre un bon niveau de croissance (+4,5% hors change) qui s'inscrit dans la dynamique du 4^{ème} trimestre 2003. Les ventes de gaz liquides ont été particulièrement élevées dans toutes les Amériques et en Asie hors Japon, dans un environnement de prix ferme. En Europe, la progression est plus contrastée avec de meilleures performances dans les pays du Nord. Les services (métrologie et analyse) connaissent une forte progression.

- Grande Industrie

La Grande Industrie (+11,6% hors change et hors gaz naturel) confirme l'amélioration enregistrée en fin d'année. Elle est principalement liée à la montée en puissance des volumes d'hydrogène et de CO, notamment en Belgique et en Corée. Aux Etats-Unis, les gaz de l'air connaissent une forte progression, tirée par la reprise confirmée des activités dans la Chimie grâce aux exportations.

- Electronique

L'Electronique croît de +11,3% hors change, poursuivant la progression séquentielle continue enregistrée depuis deux ans. Ce trimestre est marqué par une forte contribution du Japon où la direction de l'activité est désormais installée. Les gaz spéciaux enregistrent de très bonnes performances, bénéficiant notamment de la flambée des ventes d'écrans plats. Les ventes de gaz ultra-purs progressent également à deux chiffres. Les ventes d'équipement sont en légère baisse.

- Santé

La Santé connaît un bon trimestre dans l'ensemble de ses activités (+7,5% hors change). Les ventes de gaz aux hôpitaux enregistrent une bonne performance. Les soins à domicile sont également en forte hausse, particulièrement en France. Les produits et services d'hygiène continuent leur bonne progression, d'une manière plus significative en Italie.

Les services à forte valeur ajoutée dans l'ensemble des activités (santé, métrologie, analyse, support local client) enregistrent une progression à deux chiffres, supérieure à la moyenne du Groupe. Le 1^{er} trimestre a vu la création d'un pôle métrologie (Trescal), au sein duquel les activités de Livingston récemment acquises seront intégrées.

2. ACTIVITES ASSOCIEES

Chiffre d'affaires (millions d'€)	1 ^{er} trimestre 2004	Variation T1 (hors change)
AL Welding	119,2	+7,2%
Ingénierie et Construction	79,8	+89,4%
Autres activités	92,2	+2,3%
Activités associées	291,2	+19,7%

Toutes les activités associées enregistrent une progression au 1^{er} trimestre.

Les ventes d'Ingénierie et Construction contribuent plus fortement à cette performance grâce, notamment, à la facturation de la nouvelle unité de Sasol en Afrique du Sud et de ventes en Asie.

Le Soudage (AL Welding) a enregistré un regain d'activité, notamment au mois de mars.

Les autres activités (chimie et plongée) bénéficient du renouvellement de leur gamme de produits.

3. ANNEXES

Au-delà de la comparaison des chiffres publiés, les informations financières sont fournies hors change et gaz naturel ainsi qu'à données comparables (hors change, gaz naturel et périmètre). Les gaz industriels et médicaux ne s'exportant pas, l'impact des variations monétaires sur les niveaux d'activité et de résultat est limité à la conversion des états financiers de nos filiales étrangères en euros. Par ailleurs, les variations de coût du gaz naturel sont repercutées à nos clients à travers des clauses d'indexation.

Au 31 mars 2004, le chiffre d'affaires consolidé tient compte des éléments suivants :

2004/ 2003	en millions d'euros	Variation % (publiée)	dont effet change	dont effet gaz naturel	Variation % (hors change, gaz naturel)
1 ^{er} trimestre	2 186,3	+3,6%	-4,4%	-1,2%	+9,2%

- L'effet de change, lié à la conversion des états financiers de nos filiales étrangères en euros, représente -92 millions d'euros ; soit un impact de -4,4% sur la croissance du chiffre d'affaires au 1^{er} trimestre. L'essentiel de cet effet est lié à la poursuite de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar US.
- L'effet gaz naturel s'est inversé par rapport à 2003 et représente au 1^{er} trimestre -26 millions d'euros, soit un impact négatif de -1,2% sur la croissance du chiffre d'affaires. Les cours sont néanmoins restés à un niveau assez élevé en Amérique du Nord au cours du trimestre.
- Puisque l'impact de la consolidation de JAG est désormais terminé, l'effet périmètre est limité au 1^{er} trimestre et représente +13 millions d'euros, soit un impact positif de +0,6% sur la croissance. Il est lié notamment aux acquisitions dans les Services en Europe.

Au 31 mars 2004, le chiffre d'affaires Gaz et Services tient compte des éléments suivants :

2004/ 2003	en millions d'euros	Variation % (publiée)	dont effet change	dont effet gaz naturel	Variation % (hors change, gaz naturel)
1 ^{er} trimestre	1 895,1	+1,7%	-4,7%	-1,4%	+7,8%

Analyse du Chiffre d'affaires Gaz et Services par géographie

par géographie	1er trimestre 2004			
	En M€ (publié)	Variation % (publiée)	Variation % (hors change, gaz naturel)	Variation % (à données comparables)
Asie-Pacifique	348,6	+8,8%	+14,0%	+14,1%
Amériques	520,4	-7,2%	+8,3%	+8,2%
Europe (hors France)	589,6	+6,8%	+8,2%	+7,8%
France	401,5	+1,2%	+1,6%	+0,1%
Afrique	35,0	+5,5%	+5,2%	+5,2%
Gaz et Services	1 895,1	+1,7%	+7,8%	+7,3%

Analyse du Chiffre d'affaires Gaz et Services par activité

par géographie	1er trimestre 2004			
	En M€ (publié)	Variation % (publiée)	Variation % (hors change, gaz naturel)	Variation % (à données comparables)
Clients Industriels	837,6	+0,9%	+4,5%	+5,4%
Grande Industrie	540,4	+0,1%	+11,6%	+9,9%
Electronique	209,3	+3,0%	+11,3%	+10,0%
Santé	307,8	+6,0%	+7,5%	+6,2%
Gaz et Services	1 895,1	+1,7%	+7,8%	+7,3%

Chiffre d'affaires par activité

	2003	2004
	1 ^{er} Trimestre	1 ^{er} Trimestre
GAZ & SERVICES	1 863,2	1 895,1
Clients Industriels	829,9	837,6
Grande Industrie	539,8	540,4
Electronique	203,2	209,3
Santé	290,3	307,8
GROUPE AL WELDING	111,4	119,2
AUTRES ACTIVITES	92,8	92,2
Chimie	49,3	52,4
Divers	41,6	38,9
Holding	1,9	0,9
INGENIERIE/CONSTRUCTION	43,3	79,8
TOTAL	2 110,7	2 186,3

Chiffre d'affaires par zone géographique

2004 : au 31 mars	France	Europe Hors France	Amériques	Asie Pacifique	Afrique	TOTAL
GAZ & SERVICES	401,5	589,6	520,4	348,6	35,0	1 895,1
GROUPE AL WELDING	42,2	77,0				119,2
AUTRES ACTIVITES	62,7	11,7	15,9	1,9		92,2
S/total hors Ing/Const.	506,4	678,3	536,3	350,5	35,0	2 106,5
INGENIERIE/CONSTRUCTION	11,3	4,0	2,3	17,1	45,1	79,8
TOTAL	517,7	682,3	538,6	367,6	80,1	2 186,3

2003 : au 31 mars	France	Europe Hors France	Amériques	Asie Pacifique	Afrique	TOTAL
GAZ & SERVICES	396,9	552,1	560,6	320,5	33,1	1 863,2
GROUPE AL WELDING	40,5	70,9				111,4
AUTRES ACTIVITES	62,6	10,1	18,2	1,9		92,8
S/total hors Ing & Constr.	500,0	633,1	578,8	322,4	33,1	2 067,4
INGENIERIE/CONSTRUCTION	5,4	5,8	3,3	10,8	18,0	43,3
TOTAL	505,4	638,9	582,1	333,2	51,1	2 110,7

7.3 PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives d'avenir du Groupe sont présentées dans le Rapport annuel, page 81.